

Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

COMÉDIENS !

Allons, le coup est manqué ! Nos cléricaux ne tiennent pas encore leur revanche ! L'armée n'est pas encore à leur merci. Ils se réjouissent déjà, les officiers réactionnaires, pensant bien qu'il allait revenir l'heureux temps où, pour arriver plus vite et atteindre plus haut, ils montaient sur le dos de leurs collègues républicains.

La journée de vendredi est venue détruire leurs espérances et nous ne verrons pas passer sur l'armée cette rafale de réaction qu'eût déchainée la chute du ministère. L'arrogance de nos adversaires s'est transformée brusquement en une rage furieuse, et l'acte odieux de M. Syveton symbolise parfaitement leur état d'esprit.

Le résultat de cette séance a de quoi réjouir les républicains. C'est par une considérable majorité qu'a été voté, aux acclamations des gauches, l'ordre du jour suivant :

- « La Chambre, convaincue que le devoir de l'Etat républicain est de défendre contre les influences de l'esprit de caste et de réaction et par les moyens de contrôle réguliers dont il dispose, les fidèles et courageux serviteurs de la République et de la nation, compte sur le gouvernement pour assurer dans le recrutement et l'avancement des officiers, avec la reconnaissance des droits, des mérites et des services de chacun, le nécessaire dévouement de tous aux institutions républicaines et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Voilà qui met les choses au point. Ainsi donc, il est entendu que le gouvernement a le droit et le devoir de connaître les sentiments de ceux à qui il confie le commandement de son armée. La République n'est pas obligée de la livrer à ses adversaires. Il est entendu que d'être un élève des jésuites, d'être recommandé par des réactionnaires, de fréquenter l'Eglise et les cercles catholiques, cela ne constitue pas un titre à l'avancement et ne tient pas lieu d'intelligence, de mérite et de travail. Il est entendu que d'être républicain, cela ne constitue pas une tare et ne doit pas être considéré comme un péché originel qui autorise toutes les iniquités et justifie toutes les persécutions.

En un mot, il est entendu que la République veut être assurée du loyalisme de son armée et pouvoir compter sur sa fidélité.

Pour cela il faut être renseigné sur le compte des officiers. Eh ! bien, donc, que le gouvernement se renseigne ouvertement, au plein jour et de telle sorte que ceux-ci ne puissent pas l'ignorer. Le gouvernement a des moyens de contrôle réguliers. Qu'il en use ! S'il accomplit cette tâche avec vigilance et fermeté, les effets bienveillants ne tarderont pas à s'en faire sentir.

En attendant, nos adversaires continuent leur manifestation de jésuitisme et d'escobarderie. Ils emplissent les airs du fracas de leur indignation. La vertu sincère fait moins de bruit.

C'est que nos gaillards ne s'indignent contre la délation que depuis le jour où ils ne peuvent plus s'en servir pour leur compte. Ils ne se sont sentis victimes que du moment où il ne leur a plus été possible de persécuter les officiers républicains.

Enlevez donc ce masque de libéralisme et de tolérance derrière lequel nous vous reconnaissons quand même ! Ah ! vous reprochez au gouvernement d'avoir tenu compte aux bons républicains de leur fidélité, de leur dévouement et de leur courage ! Ah ! vous protestez parce que certains avantages les en ont récompensés.

Hypocrites comédiens ! Pensez-vous donc qu'on ait ignoré vos menées sournoises et vos sales machinations contre tout porteur d'épaulettes qui ne hantait ni la sacristie ni les salons cléricaux ! Croyez-vous qu'on n'ait pas connu le but poursuivi par le parti cléricale et jésuite jusqu'au jour où

la volonté d'un ministre républicain s'est interposée entre l'armée et vous ? Pensez-vous que nous ayons oublié quel était l'état d'âme des officiers cléricaux à l'égard de leurs collègues démocrates ?

Mais pour être renseigné sur ces sentiments de bonne camaraderie, il suffit de lire la souscription de la *Libre Parole* dont nous parlions dans notre dernier numéro. Cette souscription datée de 1898, c'est-à-dire d'une époque antérieure à la « persécution maçonnique » dont se plaignent les réactionnaires.

Et voici comment des officiers souscripteurs parlaient de leurs camarades juifs, protestants ou républicains. Ils voulaient :

- les bouter hors de France,
- les envoyer au Sahara,
- les envoyer à l'Île-du-Diable,
- les fesser,
- les jeter à l'égoût,
- les loger dans les tinettes,
- leur administrer des lavements au vitriol,
- leur casser la gueule,
- leur couper les jambes,
- leur creuser les yeux,
- leur écrabouiller la tête,
- leur écraser le nez à coups de talon,
- leur fumer les jambons,
- leur faire cracher les dents,
- leur assouplir la carcasse en rétablissant la torture,
- leur raboter le nez,
- leur tanner la peau,
- leur truffer la peau,
- les bistourner,
- les détruire avec de l'onguent gris,
- les passer à l'huile bouillante,
- les passer dans la chaudière,
- les convertir en hachis,
- les circoncire jusqu'au-dessus des épaules,
- les couper en deux,
- les pendre,
- les écorcher vifs,
- les massacrer en masse dans une nouvelle Saint-Barthélemy,
- les donner à dévorer aux chiens,
- les donner à dévorer aux chats, qui mangeraient la foie de Rénach s'il n'était pourri,
- les incinérer dans le brassero de Carara, les rôtir,
- les farcir,
- les faire cuire dans les fours de cristallerie,
- les flamber avec de la paille,
- les étriper,
- les écraser entre le marteau et l'enclume,
- les chaponer,
- les empoisonner avec de la strychnine,
- les empoisonner avec de la mort aux rats
- les distiller,
- les saigner,
- les manger en salade,
- les guillotiner,
- les fusiller,
- les embarquer sur des bateaux à soupe,
- les piquer à coups d'épingle jusqu'à ce qu'ils crèvent,
- les assommer à coup de matraque,
- les mettre mariner dans la saumure, etc.

Ils voulaient encore : accrocher leur tête à la devanture d'un charcutier, faire du bouillon de chien avec les cartillages de leur nez, jouer aux quilles avec leur tête, faire des tambours avec leur peau, faire des bottes ou du parchemin avec leur peau, faire des cordes à violon avec leurs boyaux, etc., etc.

N'est-ce pas que ces belles âmes ont le droit de se plaindre aujourd'hui ? Ne vous semble-t-il pas que les officiers républicains avaient là de charnantes camarades et que les auteurs de ces souscriptions sont bien dans leur rôle quand ils invoquent la noblesse de leurs sentiments ?

La comédie que jouent en ce moment les cléricaux ne peut tromper personne. Nous les connaissons trop, et, avertis par les événements, nous voulons avant tout éviter le retour de ces époques où ils étaient les maîtres. Et maintenant, s'ils veulent « purifier » l'armée, ils n'ont qu'à en sortir.

Emile LAPORTE.

MOTS DE LA FIN

Chez le médecin.
— Croyez-vous, docteur, que fumer soit mauvais ?
— Dame ! voyez les cheminées, ce sont celles qui fument le moins qui vont le mieux.

Chambre des Députés

Séance du 8 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Bignon pose une question au ministre de l'Agriculture au sujet d'une proposition de loi déposée il y a quelques jours par M. Lesage, tendant à la suspension pendant le premier semestre 1905 du droit de douane de 7 francs sur les blés étrangers.

Cette mesure a provoqué la baisse des blés.

M. Mougout répond que le gouvernement n'a jamais eu l'intention ni de réduire ni de suspendre le droit.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur la question de Terre-Neuve.

M. Hubert demande au ministre quelques précisions sur les avantages et garanties qui par le traité franco-anglais doivent être accordés au Maroc.

M. Delafosse se déclare satisfait du traité franco-anglais.

M. Lachambre est contre ce traité ; M. Boni de Castellane combat également ce traité.

M. Etienne convie la Chambre à ratifier la convention qui lui est soumise ; il examine certains détails du traité franco-anglais et déclare que les arrangements survenus sont suffisants ; il conseille l'abandon de l'Egypte mais d'étendre l'influence française sur le Maroc.

M. Albert Leroy dépose et lit le rapport de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Syveton.

L'urgence est déclarée.

M. Gauthier combat l'urgence et demande que l'immunité parlementaire ne soit pas levée.

Il voudrait le renvoi du rapport à une commission.

Le renvoi est repoussé par 387 voix contre 170.

La discussion est aussitôt ouverte.

M. Goujon combat les poursuites.

M. Leroy rapporteur se borne à rappeler les faits.

M. Jaurès parle contre la loi de 1852 qui est abusive car elle comporte la privation des droits civils et politiques.

MM. Rudelle, Spronck voteront contre les poursuites.

Par 415 voix contre 141 les poursuites sont autorisées contre M. Syveton.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 8 Novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat vote un projet relatif au reboisement du périmètre de l'Allier.

M. Boudenot parle sur la proposition votée par la Chambre concernant la durée du travail dans les mines. Il expose l'économie de la proposition et insiste sur les mesures édictées dans la loi pour que l'industrie minière ne souffre pas de la réduction de la durée du travail.

M. Maréjoul approuve la réforme qui n'amènera aucune crise économique. Il demande le passage à la discussion des articles du projet de loi.

L'article 1^{er} du projet est adopté et les autres articles et l'ensemble du projet sont ensuite rapidement votés.

Et la séance est levée.

L'Usage des Noms

N'attachez pas la moindre importance aux propos idiots qui circulent dans toutes les bouches. N'est-il pas convenu de dire souvent : « Ça vaut mieux que d'aller au café ! »

Eh ! bien, on y peut faire de très curieuses constatations au café, à preuve qu'en y feuilletant le *Botin*, l'autre jour, je me suis aperçu qu'il serait bien mieux de voir les noms répartis par profession et non pas comme aujourd'hui, au petit bonheur !

N'est-il pas malheureux, par exemple, de lire sur une enseigne le nom de M. Brun, marchand de blanc, ou de M. Pleinard, marchand de vin ?

Ces anomalies disparaîtraient si l'on ne pouvait pas porter un nom

n'ayant aucun rapport avec la profession que l'on exerce.

On trouve, dans le *Botin*, MM. Bourgogne, Bordeaux, Champagne, Madère, etc. Ne serait-il pas simple, et même naturel, de confiner ces messieurs dans le commerce des liquides ?

En revanche, ledit commerce serait interdit aux sieurs Puits, Citerne, Fontaine, Rivière, qui étaient dans le *Botin* leur répugnante hostilité envers le jus de raisin.

Voulez-vous des cordonniers ou marchands de chaussures ? Vous n'avez que l'embaras du choix avec MM. Botte, Chaussépied, Sabot, Chausson et Soulier.

Les sympathiques citoyens numéros Deux, Trois, Seize, Quarante, Cent, Milliard, Million, etc., ne feraient-ils pas, je vous le demande, de très remarquables professeurs de mathématiques ?

Les marchands de couleurs se recrutaient parmi les honorables familles Vert, Blanc, Noir, Violet, Orange, Rouge et Mordoré, qui fourniraient à cette industrie, j'en suis convaincu, des hommes de la plus haute valeur.

Combien la fabrication des outils serait heureusement représentée par MM. Marteaux, Maillet, Scie, Rabot, Clou et Palan.

Nos « qualités » et nos « défauts », même ne manquent pas à l'appel, auquel répondent MM. Pochard (rien de personnel pour ce vieux Piveri), Gourmand, Crélin, Sauvage, Bougon, Constant, Gracieux, Avare, Goulu, Sobre, Vieux, Jeune, Aimé, Vigoureux, Fort, Robuste, Galant, Puissant, Bouillant, Violent, Gentil, Mignon, Beau, Vilain, Peureux, Crâne, Brillant, Redouté, Travailleur, Bruyant, Placide, Riche et Pauvre.

Les « titres de noblesse » ont délégué MM. Comte, Marquis, Baron, Vicomte, Duc, Prince, Roi et même... Empereur.

Les cultes seraient heureusement représentés par les sympathiques Légière, Lemoine, Cardinal, La Chapelle, Pape, Pasteur, Curé, Prêtre, Chanoine et même Amen, qu'il était infiniment spirituel de garder pour la fin.

Cette nomenclature pourrait se poursuivre pendant longtemps encore.

D'ailleurs la réforme a déjà un commencement d'exécution, car dernièrement, en allant faire ma petite saison bi-mensuelle à Paris, je suis passé rue Saint-Marc, où j'ai eu le plaisir de lire sur une enseigne : « PLUMECOQ, marchand de volailles. »

A la bonne heure ! C'est ce qui s'appelle faire honneur à son nom.

ANNONCES JAPONAISES

On lit dans un journal japonais :

« Je suis une très jeune fille. Mes cheveux ondulés comme les nuages. Mon teint à l'éclat et le velouté de la fleur. Mon visage est mobile comme la feuille du saule-pleureur. Mes yeux bruns sont pareils à deux croissants de lune. J'ai assez de biens pour traverser la vie avec mon époux, heureuse et ma main dans sa main, pour contempler avec lui les fleurs pendant le jour, et la lune la nuit. Si cette annonce tombe sous les yeux d'un homme intelligent, aimable et de belle tournure, je veux m'unir à lui pour la vie et reposer avec lui plus tard, dans un tombeau de marbre rouge. »

Chaque jour, les gazettes nipponnes publient un très grand nombre d'annonces matrimoniales où les demoiselles japonaises décrivent, dans ce style engageant, leurs jeunes visages émerveillés. On ne s'étonnera point que, dans la seule année dernière, il se soit célébré au Japon, 340,000 mariages.

Aucune des épousées ne comptait plus de vingt-deux ans ; les plus jeunes en avaient quinze.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les pertes russes sur le Chaho

Pour donner un aperçu des pertes énormes subies dans la bataille du Chaho, M. Nemirovitch Dantchenko dit que du 12 au 22 octobre la Société de la Croix-Rouge a expédié à elle seule, vers le nord, 46 trains remplis de malades et de blessés. Dans ces 46 trains se trouvaient 37,000 hommes. De plus, les trains hôpitaux de l'armée ont également transporté vers le nord un nombre considérable de malades et de blessés.

La rivière Houm est gelée. Cela change complètement les dispositions tactiques de la campagne.

A Port-Arthur

Malgré le courage désespéré des Japonais, leur furieuse charge de front n'a pas réussi à amener la chute de la forteresse et n'a eu d'autre résultat que des pertes considérables. Stoessel peut encore tenir assez longtemps pour donner à la flotte de la Baltique la possibilité d'arriver dans les eaux chinoises.

Derrière le fort d'Erhung-Ghan et dans les ouvrages reliés à ce fort, les Russes ont d'autres batteries munies de grosses pièces, et dans lesquelles ils pourront se retirer sans cesser de dominer l'enceinte.

30,000 Russes dans le Nord-Est

Une dépêche de Chéou au « Central News » annonce que 30,000 Russes ont réussi à pénétrer dans le nord-est de la Corée et menacent sérieusement les lignes de communication japonaises. Le général Linievitch préparait cette diversion depuis quelques temps, mais il avait dû attendre pour la réaliser. Des dépêches particulières de Chéou aux journaux attribuent une importance considérable à ce mouvement.

Monkden, 8 novembre. Le général Linievitch arrivera aujourd'hui.

Le général Rennenkampf annonce qu'il y a eu des combats, les 6 et 7 courant, à la suite desquels il a battu en retraite.

Les Japonais ne montrent pas grande activité et les batteries russes bombardent continuellement les positions japonaises.

La presse militaire continue à préparer le public à la capture de Port-Arthur.

La canonnade a été incessante, hier, sur toute la ligne.

Ce matin, elle se fait entendre par intervalles. La bataille peut commencer à tout moment, mais il faudra des jours, peut-être des semaines, avant d'arriver à un résultat décisif. Jamais la situation n'a été si intéressante depuis le commencement de la guerre.

INFORMATIONS

Le budget des affaires étrangères

Le rapport de M. Dubief sur le budget des affaires étrangères, traite, comme il était facile, de le prévoir, la question de l'ambassade auprès du Vatican et celle des missions d'Orient.

En ce qui concerne le premier point, « la rupture des rapports entre la France et la papauté et le rappel de M. Nisard, en entraînant, dit M. Dubief, la suppression de l'ambassade auprès du Vatican, non seulement laissent libre une partie des crédits de 1904, mais nous ont fait un devoir de retrancher du chapitre 4 (traitements des agents diplomatiques) et du chapitre 7 (frais de représentation des agents diplomatiques) les sommes affectées à notre représentation auprès du Saint-Siège, soit au total 134,000 francs. »

En ce qui concerne les allocations aux établissements français en Orient et Extrême-Orient, M. Dubief expose que la commission a décidé de modifier l'intitulé du chapitre correspondant en y ajoutant ces mots : « Encouragement à la création d'écoles la-

ques ». Ainsi, dit M. Dubief, « la commission du budget a clairement indiqué sa volonté de voir s'étendre successivement les allocations faites aux établissements d'enseignement confessionnel en Orient et en Extrême-Orient, au bénéfice des écoles laïques existantes et de celles dont elle réclame la création ».

Les interpellations et le budget

La discussion de l'accord franco-anglais et des diverses interpellations de politique extérieure qui s'y rattachent, occupera toute la séance d'aujourd'hui et celle de jeudi prochain. La journée du vendredi étant réservée aux interpellations, c'est seulement lundi prochain, 14 novembre, que pourra commencer la discussion du budget de 1905.

L'absence du général André déterminera un changement dans l'ordre des interpellations. Suivant toutes probabilités, ce sont celles de M. Duclaux-Montéil sur le secret des correspondances, et de M. Thierry sur les grèves de Marseille, qui viendront à la séance de vendredi prochain qui était primitivement réservée à la suite des interpellations visant le ministre de la guerre.

La Ligue de l'Enseignement

Le conseil général de la Ligue française de l'enseignement vient de procéder au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

Président, M. Ferdinand Buisson, député.

Vice-présidents, MM. Adrien Duval, publiciste ; Edouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique ; Georges Cléiffie, ancien préfet ; Arthur Dessoye, conseiller général de la Haute-Marne.

Secrétaire général, M. Léon Robelin, publiciste.

Trésorier, M. Maurice Berteaux, député.

Secrétaires, MM. Edgard Bordier, avocat à la cour d'appel ; Léon Bourguignon, publiciste ; Baudrillard, inspecteur primaire.

Censeurs, MM. Paul Guieysse, député ; Edmond Goudchaux, Vel-Durand, conseillers d'Etat.

La loi militaire

La commission sénatoriale de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. de Freycinet, pour continuer l'examen du texte de la Chambre. Elle a rétabli les périodes d'instruction que le Sénat avait votées et que la Chambre avait réduites ou supprimées. Elle a abordé, ensuite, le titre relatif aux engagements, au sujet desquels il existe de nombreuses divergences entre les textes des deux Assemblées.

On ne prévoit pas que le ministre de la guerre puisse être convoqué avant une dizaine de jours.

L'Etat de Santé du Général André

Les nouvelles du général André ne sont pas favorables. Le mieux qu'on espérait ne s'est pas confirmé, et l'on aurait même constaté quelques symptômes de congestion.

D'après d'autres journaux, on déclare au ministère de la guerre que l'état de santé du général André ne lui permettrait pas de répondre vendredi aux interpellations annoncées soit sur le cas du commandant Cugnet, soit sur l'affaire Dautriche.

Les poursuites contre M. Syveton

Voici le texte de la lettre du procureur général, demandant la suspension de l'immunité parlementaire, afin d'exercer des poursuites contre M. Syveton, lettre transmise par le garde des sceaux à la Chambre des députés :

Le procureur général près la Cour d'appel de Paris,

Vu la lettre de M. le président de la Chambre des députés en date du 4 novembre, faisant connaître que dans la séance de ce jour M. Syveton, député de la Seine, s'est livré à des voies de fait à l'égard de M. André, ministre de la guerre, et qu'il l'a frappé ;

Vu le procès-verbal de la même séance adopté par la Chambre ;

Attendu que les faits tombent sous l'application de l'article 228 du Code pénal ;

Que cependant, aux termes de l'article 14 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, la session parlementaire étant ouverte, aucune poursuite ne peut être exercée contre le député susnommé, sans l'autorisation de la Chambre ;

En conséquence, le soussigné a l'honneur de solliciter de la Chambre l'autorisation nécessaire pour interdire des poursuites contre M. Syveton, député, sous inculpation du délit ci-dessus spécifié.

Au Parquet, le 7 novembre 1904.

Le procureur général,
BULOT.

Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Syveton. Sur onze commissaires, neuf sont favorables aux poursuites et deux seulement opposés. Les membres favorables sont MM. Petitjean, Colliard, Poulain, Peret, Tourgnol, Abel Bernard, Authier, Cruppi et Albert Leroi, tous faisant partie de la majorité ministérielle. Les deux opposants sont MM. Flourens, nationaliste, et Julien Goujon, progressiste.

Dans la plupart des bureaux, les partisans des poursuites ont été élus à une assez forte majorité. Ainsi dans le premier bureau, M. Petitjean a été nommé par 19 voix contre 6 à M. Spronck ; dans le deuxième bureau, M. Colliard, par 19 voix contre 7 à M. Denys Cochin ; dans le septième, M. Autier, par 23 voix contre 4 à M. du Roscoat.

La commission, réunie a désigné comme président M. Cruppi et comme secrétaire M. Peret.

La demande de poursuites a été approuvée et M. Albert Leroy a été nommé rapporteur.

Le départ de M. Syveton

A la suite de la décision de la Chambre, autorisant les poursuites contre M. Syveton, député de Paris, le parquet général fit établir deux mandats contre le député : un mandat de comparution devant M. Jolliot, juge d'instruction, chargé d'instruire l'affaire ; un mandat d'amener. Porteur de ces deux pièces, M. Hamard, chef de la Sûreté, devait se rendre ce matin au domicile de M. Syveton, à Neuilly, et présenter au député de Paris le mandat de comparution. Si M. Syveton avait refusé de répondre à la convocation, M. Hamard aurait aussitôt produit le mandat d'amener et mis sur-le-champ le délinquant en état d'arrestation.

En prévision de l'accomplissement de cet acte judiciaire, la police avait fait surveiller, dès mardi soir, les abords de la demeure du député de Paris, pour empêcher sa fuite, s'il était tenté de se soustraire aux poursuites dont il était l'objet. Cette précaution fut inutile : M. Syveton ne rentra pas chez lui. On suppose que, dès qu'il a connu la décision de la Chambre le concernant, il est parti dans une automobile.

M. Hamard s'est rendu hier matin à Neuilly pour connaître exactement les circonstances dans lesquelles M. Syveton est parti, car on est encore réduit, à cet égard, à des suppositions.

Courrier d'Extrême-Orient

Le « Courrier d'Halphong » en date du 7 octobre, arrivé mardi matin à Marseille, par voie anglaise, contient les nouvelles suivantes d'Extrême-Orient :

LES ÉVADÉS DE POULO-CONDOR

On a enfin des nouvelles des évadés de Pulo-Condor. On sait que c'est le bague indo-chinois, installé dans une file proche de la Cochinchine, et qu'il y a quelque temps une chaloupe du bague, allant faire des provisions, avait été prise par des forçats annamites révoltés. Ceux-ci avaient tué

leurs gardiens européens et étaient partis en mer. On ignorait où ils s'étaient sauvés.

Or, on vient de retrouver dans l'île dix individus mourant absolument de faim, et ils auraient déclaré qu'après le meurtre des gardiens, la chaloupe sembla gagner le large, puis se rapprocha de terre et y déposa les dix forçats.

Ceux-ci sont morts des privations endurées.

AGITATION ANTICHRÉTIENNE DANS LE KOUANG-SI

Des rapports de la province du Kouang-Si annoncent qu'un mouvement antichrétien se forme et que l'attitude du peuple envers les missionnaires et les convertis est hostile et dangereuse. Le gouverneur du Kouang-Si télégraphie au ministre des affaires étrangères que l'arrivée des canonnières étrangères venues pour protéger les missions, a porté à son comble l'exaspération du peuple, et que, si elles restent, des massacres de chrétiens pourraient s'en suivre. Il prie le ministre de négocier avec les puissances pour le rappel de ces navires de guerre.

LES MEURTRIERS DES MISSIONNAIRES BELGES

On signale également des troubles antichrétiens dans le Kouang-Si et l'An-Houei. De nombreux Japonais distribuent au Shensi des brochures subversives. Sur treize meurtriers de missionnaires belges, huit ont été décapités ; deux vont encore passer en jugement ; les autres sont recherchés. L'affaire est suivie sur place par le premier secrétaire de la légation de France.

Petites Nouvelles

M. Buisson, député, a été élu président du conseil général de la Ligue française de l'enseignement.

M. Francis de Pressensé, député, vient, à propos de l'affaire Denêcheau, cet ancien soldat condamné à un an de prison par le conseil de guerre de Nantes, pour outrages à un supérieur, d'écrire au ministre de la guerre pour le solliciter d'intervenir et de mettre un terme à l'iniquité commise.

Le gouvernement vient de demander au Parlement un crédit supplémentaire de 1.130.000 francs pour le remboursement à l'Indo-Chine des pertes matérielles causées par les événements d'Extrême-Orient, à la suite du soulèvement des Boxers.

Le caissier Chapus, qui s'était enfui en emportant de la Banque d'Oran une somme de 320.000 francs, a été arrêté à Madrid par un agent de la sûreté de Paris.

Les obsèques de M. Paul de Cassagnac, directeur de l'Autorité, ont été célébrées mardi à Paris, au milieu d'une foule nombreuse d'amis et de partisans.

Le corps a été inhumé au cimetière Montmartre où des discours ont été prononcés par MM. Dupuy, au nom du syndicat de la presse parisienne, de Lamarzelle, sénateur, Camille Le Senne, Deffou, au nom de l'Autorité et de Lagonde, au nom de l'Express du Midi.

Lundi, s'est ouvert à Lyon, le congrès des entrepreneurs du bâtiment. — A Marseille, une nouvelle grève vient d'éclater ; les charretiers ont cessé tout travail ; il n'y a pas de troubles.

Les **Pilules Suisses** sont un remède efficace, sûr, commode et peu coûteux pour soulager et guérir une foule de maux et d'indispositions, et en prévenir un grand nombre ; leur emploi, même longtemps continué, ne peut jamais et dans aucun cas avoir des conséquences nuisibles ; les Pilules Suisses ne peuvent que rendre de grands services à tous ceux qui souffrent.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Jaurès, dans la *Dépêche* :

Aussi bien, et comme pour donner à l'acte de M. Syveton tout son sens, voici qu'après un moment d'embaras toute la presse nationaliste et cléricale se met à excuser tout d'abord, et presque aussitôt à glorifier l'agression sauvage et inepte. Après la découverte du faux Henry, cette bonne presse avait eu une minute d'hésitation, un éclair de pudeur, un vertige de moralité. Mais elle n'avait point tardé à retrouver tout son équilibre d'impudence et à magnifier le faux. Cette fois l'hésitation a été plus courte encore : l'acte de M. Syveton rencontra chez les hommes bien pensants et distingués une approbation vénéneuse. Quelques-uns se demandent seulement avec inquiétude si ce geste généreux mais inopportun n'a pas contribué à sauver le ministère. Et voici que M. Déroulède, chevalier et stratège, intervient pour les rassurer. Il démontre (et il a raison) que le ministère était sauvé tout de même : il n'y a plus dès lors aucun scrupule de tactique qui puisse troubler l'admiration des hautes consciences françaises pour l'acte magnanime de M. Syveton.

De M. Gérauld-Richard dans la *Petite République* :

« Pourquoi nous dissimuler le mal dont nous souffrons ? Il existe dans la majorité des germes de désagrégation ; ils y ont été jetés par les ambitieux ; ils ont fleuri en intrigues ; ils ont fructifié en trahison. Le pire est que la gangrène s'étend. De bons républicains, éloignés un instant de nous par je ne sais quelles influences mauvaises, ne nous reviennent pas et persistent dans leur égarement. Ils servent de couverture aux intrigants qui, sans eux, perdraient tout crédit. »

Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

Paul de Cassagnac était un doux, incapable d'une provocation réfléchie, mais toujours prêt à risquer sa vie chaque fois qu'il croyait l'honneur de son parti en jeu.

C'était aussi un généreux. Il faut avoir pu apprécier la bonté de son caractère, la loyauté de ses sentiments, la sûreté de ses relations, l'énergie de ses convictions, pour comprendre l'immensité de notre douleur.

Homme d'action avant tout, il était de ceux qui ne devaient trouver de repos que dans la mort. Celle-ci nous l'enleva au moment où son concours nous était des plus précieux pour la défense de la patrie et de la liberté.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur les conclusions de la Commission (discussion relative à la demande de poursuites contre M. Syveton), les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival ;
M. Lachize s'est abstenu.

Wagons-poste de grande dimension

L'accroissement du nombre des correspondances, conséquence des multiples moyens de locomotion modernes, a été si subit et si important que le service des postes a éprouvé et éprouve encore de grandes difficultés pour faire face au trafic dont il a assumé la responsabilité.

En vue de remédier à cette situation que lui impose le développement normal du progrès, l'Administration des Postes, dont le principal organe est le service ambulant, vient de préparer un projet de loi tendant à la construction de 150 wagons-poste de grande dimension.

Les bureaux ambulants des Postes sont, ainsi que leur nom l'indique,

des ateliers de tri mobiles chargés de travailler et de transmettre aux bureaux de poste, situés à proximité de la ligne, les correspondances qu'ils reçoivent avant leur départ et en cours de route des établissements de poste qui leur adressent des dépêches. Ce sont les grandes artères de la circulation postale sur lesquelles se ramifient tous les services secondaires de la voie ferrée et de la voie de terre.

Sur 138 services de bureau ambulant existant actuellement, 83 ont leur point d'attache à Paris ; d'autres fonctionnent entre les principales villes des départements, telles que Lyon et Marseille, Marseille et Nice, Bordeaux et Cette, Limoges et Toulouse, Rennes et Brest, Calais et Lille, Dijon et Besançon, etc., et ne sont, pour la plupart, que des prolongements des grands services partant de Paris.

Enfin un certain nombre de bureaux ambulants dits « Services secondaires », fonctionnant à l'aide d'un personnel restreint, desservent les principaux embranchements et diminuent sensiblement la tâche des sections des grandes lignes.

Les bureaux ambulants principaux effectuent leurs opérations dans des wagons-poste appartenant à l'Administration des Postes. Un grand nombre d'entre eux, trop à l'étroit dans une seule voiture, sont depuis longtemps pourvus de deux wagons dits « wagons jumelés » c'est-à-dire entre lesquels il existe une communication permettant de passer de plein-pied de l'un dans l'autre de ces véhicules.

Les bureaux ambulants secondaires fonctionnent généralement dans un bureau constitué par deux compartiments de voitures à voyageurs de 2^e classe, réunis en un seul par la suppression de la cloison intermédiaire et muni des casiers nécessaires pour effectuer le tri des correspondances.

Telle est dans ses grandes lignes l'organisation du service ambulant.

La principale cause qui rend actuellement difficile le service dans les bureaux ambulants, est le défaut d'espace.

Alors que les Compagnies de chemins de fer ont augmenté considérablement, depuis quelques années, les dimensions et le tonnage de leur matériel roulant, l'Administration des Postes ne disposait encore, en 1899, que de wagons d'une longueur maximum de 7 mètres 200, dont le poids ne dépassait pas 10 tonnes ; les wagons-poste étaient tous à peu près du même type que ceux qui étaient déjà utilisés en 1857.

En 1899, la situation du service ambulant était telle qu'il avait paru indispensable à l'Administration et au Parlement d'y remédier immédiatement.

Les services de jour, qui ne disposaient que d'un seul wagon d'une longueur de 6 m. 100, 6 m. 800 ou 7 m. 200, étaient pour la plupart tellement encombrés par le personnel, le matériel et les sacs des dépêches que la manipulation de correspondances s'effectuait dans les conditions les plus inconfortables et les plus pénibles ; d'autre part, les conditions hygiéniques dans lesquelles travaillaient les agents étaient déplorables ; dans les services de nuit, fonctionnant en trains-poste dans deux wagons jumelés, la place faisait moins défaut, mais la situation était la même que dans les services de jour au point de vue de l'hygiène.

On résolut tout naturellement de parer aux besoins les plus urgents et la loi du 22 juillet 1899 accorda un crédit de 1.742.000 francs pour la construction de wagons-poste de grande dimension. A l'aide de ce crédit, on fit construire 41 wagons de 14 mètres

de longueur et 10 wagons de 18 mètres qui ont été affectés aux bureaux ambulants de jour les plus importants et à quelques services de nuit dans lesquels l'encombrement était excessif. Ces nouveaux wagons, qui circulent depuis longtemps déjà, ont procuré au personnel l'amélioration des conditions hygiéniques du milieu dans lequel il effectue, pendant de longues heures, un travail soutenu, et lui ont donné, en outre, l'espace nécessaire pour exécuter convenablement et sûrement la manipulation des sacs et le tri des correspondances.

Mais depuis 1899, la progression continue du trafic postal, l'augmentation indispensable du personnel de chaque bureau ambulant, l'accélération de la marche des trains, etc., ont rendu la situation des sections de nuit aussi critique que l'était à cette époque celle des services de jour. La plupart des bureaux ambulants attelés aux trains-poste de nuit en sont également arrivés à ne plus pouvoir fonctionner régulièrement dans leurs deux wagons accouplés, en sorte qu'il est devenu indispensable de leur affecter sans tarder des véhicules de plus grande dimension.

L'encombrement causé dans les wagons actuels par les dépêches en transit, les journaux, l'ouverture des dépêches, le matériel, les poêles, etc., est si considérable que les agents ne savent où trouver place ; les efforts du personnel sont paralysés et le travail s'effectue, par suite, dans les conditions les plus défavorables.

D'autre part, en raison de la légèreté relative des wagons-poste par rapport aux voitures de voyageurs, le personnel ambulant est soumis à une trépidation excessive. Enfin, les conditions hygiéniques sont des plus défavorables : l'éclairage est mauvais ; le chauffage défectueux ; l'air, déjà insuffisant, est vicié par la poussière, la fumée des lampes et des poêles. Aussi, après un travail continu et fébrile de 12 à 15 heures, dont 9 heures de locomotion, effectué en partie de nuit, dans d'aussi mauvaises conditions, les agents sont-ils complètement anéantis ; ils se plaignent vivement et attendent impatiemment une transformation de ce matériel suranné que tout le monde s'accorde à reconnaître néfaste pour la santé du personnel qu'il fatigue et anémie, aussi bien que pour le service de la correspondance postale.

Il importe donc essentiellement, pour assurer l'exécution régulière du service de la transmission des correspondances, de pourvoir à bref délai les bureaux ambulants de wagons plus spacieux que ceux dont ils disposent actuellement.

Cette mesure est d'ailleurs imposée par des considérations d'un autre ordre ; on se plaint, en effet, de ce que la présence de wagons-poste de petit modèle dans des trains composés de voitures d'une vingtaine de mètres de longueur et dont le poids dépasse parfois 30 tonnes, rompt l'homogénéité des convois et peut occasionner des accidents. L'attention de l'Administration des Postes a été à diverses reprises appelée à ce sujet par le Ministère des Travaux Publics et les Compagnies de chemins de fer.

Il est donc urgent, à tous les points de vue, de poursuivre activement la réforme du matériel roulant du service ambulant amorcée en 1899.

Enfin, le remplacement des wagons-poste actuels par des véhicules de plus grande dimension aurait encore l'avantage de préparer les réformes actuellement à l'ordre du jour : l'abaissement de la taxe des lettres et plus prochainement celle des journaux actuellement en instance devant le Parlement.

Cette dernière réforme, notamment, ne pourrait être réalisée avant la

construction des wagons actuellement demandés.

C'est vers une prompt solution de cette situation, que le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes dirige ses efforts, désireux d'éviter autant que possible un prolongement de pareil état de choses susceptible d'être préjudiciable aux intérêts du public.

CAHORS

Les casseroles sont ailleurs

Notre article de samedi ne plait pas au *Quercinois* ; l'éloge sincère de M. Ausset, la justification de l'attitude contre la réaction de ce républicain, ont mécontenté notre confrère.

Une fois de plus, cela ne tirera pas à conséquence, car la cause que nous défendons nous semble excellente.

Nos sympathies pour M. Ausset sont très vives et bien plus vives encore elles sont aujourd'hui à cause même des injures que les réactionnaires ne lui ménagent pas.

Et ces sympathies ne sont pas les seules qui ont été adressées à cet honnête homme : tous les républicains qui ne sont souillés d'aucune tare ont eu à cœur de s'associer aux hommages d'estime que nous avons tenu à apporter dès vendredi à M. Ausset.

Sans doute, il est — nous le reconnaissons — de ces républicains farouches d'estaminets qui sourient et se déclarent tout heureux de ces critiques acerbes, de ces injures grossières que la réaction déverse contre M. Ausset.

Ceux-là, oui, en sont heureux, mais qu'on soulève le masque sous lequel leurs visages glabres grimacent, et l'on verra de quoi sont faits les sentiments de ceux-là : de jalousie, de haine.

Et si c'est parmi ces individus que notre article de samedi, ainsi que le déclare le *Quercinois*, a soulevé un tolle général, alors nous sommes tranquilles, aussi tranquilles que si nous n'avions soulevé de tolle que parmi les cléricaux.

Nous nous y attendions un peu de ce côté-là, où l'on espérait pouvoir dire que la presse républicaine de Cahors n'oserait pas approuver carrément l'attitude de M. Ausset.

Nous avons été seul encore à le faire, c'est vrai : tant pis pour ceux qui ont peur ou qui sont heureux de voir injurier un républicain qu'ils jaloussent : les rancœurs, les haines personnelles pour nous n'existent pas quand le parti est attaqué ; or c'est bien, dans le cas dont s'occupe la presse réactionnaire, le parti républicain tout entier qui est attaqué : l'attitude de M. Ausset n'est qu'un prétexte pour les réactionnaires de discréditer le régime républicain.

Si d'aucuns n'ont pas vu ce prétexte, c'est alors que l'inconscience ou l'ignorance les aveuglent, mais si par contre ils n'ont pas voulu le voir ils sont bien coupables.

Le *Quercinois* peut se réjouir de certaine approbation tacite de sa campagne injurieuse et établir à son aise les responsabilités.

Nous acceptons volontiers la plus grande part de celles qu'il voudra bien nous attribuer ; mais qu'il n'abuse plus à l'avenir, de ce terme de mépris que nous avons assez souvent, ici-même, employé.

Qu'il qualifie de cette épithète de « casserole » ceux pour lesquels elle a été créée, c'est-à-dire pour ceux-là qui comme les Bidegain, ne vont dans des groupes, dans des comités, ne sont dans un parti que pour discréditer les camarades et pour rap-

porter le trouble.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 74

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISEDE

MIMI-PRINTEMPS

VIII

Sir Arthur Goodceston

Thérésia joua six mois à New-York avec un succès vraiment extraordinaire. Au bout de ce temps sir Arthur nous rendit des comptes, desquels il résultait que la caisse sociale possédait près d'un million.

C'était un joli chiffre.

Il fut décidé que pour ne pas fatiguer le public on irait faire des tournées. Nous partîmes à Washington, à Philadelphie, Boston et autres villes des environs.

Le succès nous suivait partout et le magot s'arrondissait.

Parfois, je croyais voir que mon associé regardait ma femme d'un œil de convoitise, et je m'en ouvris à Thérésia.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Elle éclata de rire en me répondant que sir Arthur était plus froid que le pôle nord.

Il faut ici dire que nous fûmes obligés de rester à New-York plus longtemps que nous ne l'avions projeté.

Thérésia était enceinte. Il fallut cesser les représentations pendant plusieurs mois. Elle accoucha d'une fille que vous connaissez aujourd'hui sous le surnom de Mimi-Printemps, et qui fut baptisée là-bas sous le nom de Noémie.

Nous fûmes quelques temps sans rien gagner, mais les affaires avaient été assez bonnes pour nous permettre du repos.

Cependant sir Arthur ne flânait pas. Il fréquentait assidûment la bourse de New-York et il se connaissait en agio. Il jouait avec les fonds provenant de sa part et gagnait souvent des sommes énormes.

Plusieurs fois, je lui dis que nous étions assez riches pour retourner en Europe.

— Pas encore, répondait-il d'un ton sec. Vous voulez aller au pays de l'or, nous irons.

Il m'initia à ses spéculations et je profitai aussi de ses succès.

Enfin, lorsque la petite Noémie eut six mois, on décida de partir pour San-Francisco.

Traverser les quinze cents lieues qui

séparent New-York de San-Francisco, à cheval ou en voiture, ou même en traîneau, à travers le désert, les plaines arides, les territoires des Peaux-Rouges et la Cordillère des Andes, qui prend ici le nom de Montagnes-Rocheuses, il n'y fallait pas songer.

La mer était encore le chemin le plus court, quoique six fois plus long.

Ah ! ce fut un rude et long voyage que celui-là.

On doubla les Antilles et la Guyane, on longea les côtes du Brésil et celles de la Patagonie, puis, traversant la Terre de Feu, où il gèle toujours, entre parenthèses, le vaisseau remonta dans le Pacifique autant de degrés qu'il en avait descendus dans l'Atlantique.

Nous mimes encore six mois à faire ce voyage qui n'avait rien de commun avec un voyage d'agrément.

Bref, nous entrâmes dans le port de San-Francisco sains et saufs ; c'était le principal.

Ici, l'aveugle fit une pause, et le commandant Bitter ne manqua pas d'attaquer sa bouteille.

La nuit était venue et quelque désir que chacun eût de continuer à entendre le récit, il fut convenu de le remettre au lendemain.

Bernard fit observer qu'étant obligé d'aller à son bureau, il ne pouvait venir que le soir, et cela faisait aussi plaisir au comte de Chavenay.

D'un commun accord, on se donna rendez-vous pour le lendemain soir après dîner.

Mme Boussard et Mimi purent alors entrer et recevoir le bonsoir de ces messieurs.

Le commandant ne pouvait en croire ses oreilles, et il regardait l'aveugle en se demandant s'il n'était pas le jouet d'un rêve.

Quoi ! c'était là son ancien capitaine ! Il ne put être convaincu qu'au quatorzième verre.

Gontran passa cette nuit en proie à de singuliers rêves. Hélène et Mimi, ces deux sœurs, venaient le visiter.

Le beau et grave visage de l'aînée le regardait tendrement et semblait lui rappeler les serments échangés.

La gracieuse figure de Noémie lui souriait et il se sentait invinciblement porté vers elle, comme le marquis l'avait été vers la Thérésia.

Il ne savait comment sortir de cette fautive situation.

Pour Mimi, elle était bien occupée. Elle ne voulait remettre ses petits souliers bleus qu'avec un costume *ad hoc*. De là, grand complet ayant Mme Boussard pour capitaine, la propriétaire et sa fille pour complices.

Ce serait une surprise que l'on ferait à M. le comte de Chavenay, le jour où l'aveugle irait lui rendre une visite de politesse.

Quant à Bernard, il n'avait pu s'empêcher d'aller à l'hôtel du banquier savoir des nouvelles.

Il apprit que Thomas Rupert était revenu seul dès le lendemain des noces, et qu'il avait laissé sa jeune femme à la campine.

Tout le monde savait que cette campagne est près de Brunoy, aussi se promena-t-il d'aller se promener par là, au premier jour.

Bref, le lendemain soir, les trois auditeurs de l'aveugle étaient en mesure de l'entendre, anxieux de savoir la fin de cette histoire qui allait bientôt se dramatiser.

Madame Boussard et Mimi coururent bien vite travailler à leur costume.

L'aveugle reprit ainsi son récit :

— Notre installation à San-Francisco ne fut pas chose facile à faire.

La ville naissante ne comptait guère encore, comme la plupart des cités américaines, que des maisons de bois. Encore on louait ces maisons fort cher, et n'en avait pas qui voulait.

Sir Arthur avait le génie du commerce et flairait partout le gain. Huit jours après notre arrivée, il était allé trouver un vieillard qui était propriétaire, depuis fort longtemps, d'un petit bois situé aux portes de la ville. Ce bois, qui était d'une valeur de cinq cents francs, fut payé par nous vingt mille dollars, soit cent mille francs.

Je fis quelques observations, mais sir Arthur répondit avec son flegme accoutumé :

— Je gagnerai un million sur cette affaire-là.

Deux jours après, des hommes, des chinois, abattaient les arbres ; des terrassiers traçaient des rues ; des charpentiers construisaient des maisons.

Bref, un nouveau quartier s'éleva en quelques mois, et comme par enchantement.

Je commençais à comprendre.

A peine une maison était-elle terminée qu'elle était louée ou vendue.

Une compagnie de mineurs vint nous faire ses propositions sérieuses pour le surplus du terrain. On traita payable en lingots d'or.

Mais Thérésia voulait chanter et débiter devant tous ces étrangers qui venaient des quatre coins du monde.

Alors sir Arthur éleva un Casino. Il y eut un théâtre, et Thérésia fut heureuse de contribuer aussi à l'accroissement de notre fortune.

Il faut vous dire qu'elle n'aimait pas beaucoup sir Arthur. Idée de femme ! me disais-je. L'Anglais était très correct et jamais un mot déplacé ne sortait de sa bouche.

(A suivre.)

porter aux adversaires ce qui s'y fait, ce qui s'y dit.

Mais cette injure ne frappe pas juste quand elle s'adresse à ceux qui pour la défense de leurs idées, de leur parti, prennent des mesures pour empêcher le triomphe de leurs ennemis.

Et au surplus, est-ce être « casse-rolle » que d'écrire au sujet d'un homme, ce que cet homme déclare et crie à tout propos, à tout venant ?

Alors, n'étaient-ils pas des casse-rolles, les cléricaux qui, il n'y a pas bien longtemps encore signalèrent les officiers qui osaient être républicains ?

Mais supposons-nous, est-ce que si jamais pour notre part, nous nous ayons de demander un service à la congrégation, il ne se trouverait pas non un seul mais une foule de cléricaux qui établiraient sur notre compte une fiche aussi aimable que celle qu'un gros personnage préfectoral de Paris, nous fit l'honneur, il y a quelques années, de nous établir et que nous résumons ainsi : « militant ; participe aux réunions publiques contre le gouvernement ; à surveiller. »

Non ceux-là ne seraient pas des casse-rolles pas plus que n'en est le rédacteur de la *Défense* qui dans son dernier numéro écrit sur M. Mazure : « Dreyfusard militant et anti-cléricale, sectaire, tels sont les titres « qui ont valu à M. Mazure le poste « envié qui lui a été accordé. »

« L'Ariège catholique fait là une triste acquisition. »

Eh bien, comment trouvez-vous cette fiche-là ? Elle est nette et... aimable ? M. Mazure peut aller loin dans le monde catholique. Il y sera bien reçu et il y trouvera tout de suite des amis, n'est-ce pas ?

Nos cléricaux trouvent la chose toute naturelle : en agissant ainsi, eux, ont raison ; les républicains ont tort ; eux, sont francs, les républicains sont des casse-rolles.

C'est parfait.

Le *Quercinois* peut donc établir les responsabilités : la cause de M. Ausset est celle des républicains ; nous estimons qu'elle est juste : nous la défendons.

Louis BONNET.

École municipale de dessin

L'ouverture de l'école municipale de dessin est fixée au mardi 15 novembre prochain, et la clôture au 31 juillet 1905.

Les cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de huit heures à neuf heures et demie du soir.

Pour être admis à suivre les cours de dessin, les élèves doivent être âgés de onze ans au moins ; les parents devront les faire inscrire, avant le 15 novembre, à la mairie, de neuf heures à cinq heures.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira dans une des salles de la Préfecture le 15 novembre à 10 heures du matin.

Ordre du jour

Instituteurs et institutrices. — Promotions de classe et titularisations.

Déclarations d'ouverture d'écoles privées, avec pensionnat, à Cahors par M. Gleize, par M. Salomon et Gizard ; à Vers, par Mlle Cocula ; à Salvac, par Mlle Puel ; à Cavagnac, par Mlle Audubert ; à Gramat, par Mlle Bonenfant et par M. Deviers ; à Fontaines-Lunegarde, par Mlle Dajeau.

Faycelles. — Création d'une classe enfantine à annexer à l'école de filles. Secrétariats de mairie. — Communiqués de : St-Laurent (Montcuq), Creysse, St-Chels, Aujols, Prendeignes, Concorès, Mauroux, St-Maurice.

Souillaguet. — Appropriation de l'école mixte de St-Cirq-Belair.

Montcuq. — Appropriation des écoles primaires supérieures.

Cazals. — Construction d'une école de filles.

Tour-de-Faure. — Construction d'une école de filles.

Lamothe-Fénelon. — Construction d'une école de filles.

Cieurac. — Transformation en groupe scolaire de l'école de garçons.

St-Paul-Labouffie. — Appropriation d'une école de filles.

Prayssac. — Groupe scolaire. Travaux supplémentaires.

Larnagol. — Construction d'une école mixte à Seuzac.

Luzech. — Appropriation de l'école de filles.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, Mme Lherm, institutrice titulaire chargée de l'école de filles de Mayrinhac-Lentour, est nommée en la même qualité à l'école de garçons de la dite commune, en remplacement de M. Pons, en congé pour service militaire.

Mines

M. Schlumberger, ingénieur ordinaire des mines de 3^e classe, a été chargé du sous-arrondissement minéralogique de Rodez dont dépend le département du Lot.

M. Schlumberger est également chargé du service du contrôle de l'exploitation technique du réseau d'Orléans.

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle, à Puy-l'Évêque, le mardi 29 novembre, à neuf heures et demie du matin, place du Marché.

Théâtre de Cahors

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est dimanche, 13 novembre que l'excellente tournée Castelain donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

Un trouper qui suit les bonnes, vaudeville en 3 actes de Clairville et Mercier et de

L'AVENTURIERE

comédie en 4 actes d'Emile Augier.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Foires. — Les foires de Castelnau-Montratrier qui se tenaient le dernier samedi de chaque mois, auront lieu à partir du mois de novembre, le dernier jeudi de chaque mois.

Favorisée

par un temps superbe la foire dite de St-Martin a été relativement belle.

Grande affluence de monde et surtout de marchands étalagistes qui ont dû faire ample recette.

Peu de transactions ont été faites sur les divers foirails.

Cours pratiqués sur les animaux de boucherie : Bœufs de 32 à 38 fr. le quintal ; vaches de 28 à 32 fr. le quintal ; veaux de 65 à 75 c. le kilo ; porcs de 36 à 39 fr. le quintal.

Volailles : Poules et poulets 0 fr. 55 la livre ; canards de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire ; oies de 10 à 14 fr. la paire ; œufs 1 fr. 20 la douzaine.

Blé 17 fr. 25 ; maïs 15 fr. ; avoine 8 fr. 50 l'hectolitre.

Lalbenque

Découverte d'un trésor. — Au cours des réparations que fait exécuter dans sa maison, M. Rey, propriétaire à Lalbenque, les ouvriers, en démolissant un pan de mur, ont découvert un trésor. Des pièces d'or des XIV^e et XV^e siècles

à l'effigie de princes italiens ont été mises à jour.

Admirablement conservées, ces pièces représentent une somme assez importante.

Jusqu'à ce jour, M. Rey en a trouvé près de 80.

Arrondissement de Figeac

Cornac

Commencement d'incendie. — Lundi 7 courant, vers onze heures du soir, quelques jeunes gens sortant de chez le perruquier où ils s'étaient attardés pour faire la cassette, aperçurent en passant devant le magasin de Mme Monbertrand, un appartement de la maison éclairé d'une façon assez singulière.

Intrigués, ils s'arrêtèrent et par un sentiment qu'on ne saurait trop louer, ils veulent se rendre compte d'une situation qui leur paraissait anormale.

Le jeune Sol Jules, n'écouterait que son courage, se fait hisser sur les épaules de ses camarades, saisit la plinthe de la fenêtre, s'y accroche et par une forte poussée enfonce la croisée, saute dans la chambre et se trouve en face d'une chaudière en flamme ; le feu s'était déjà communiqué au plancher.

Ne perdant pas son sang-froid, Sol prend cette boîte la lance dans la rue et éteint le feu qui n'aurait pas tardé à prendre aux poutres et eût occasionné des dégâts.

Nos félicitations au brave jeune homme qui par sa présence d'esprit et son courage a pu éviter qu'un sinistre ait éclaté.

Figeac

Conseil municipal. — M. Vival, maire-député, présida la séance.

Le Conseil, après s'être occupé du choix du local de l'école supérieure de filles, nomme M. Roques, surveillant de l'octroi de Figeac, et approuve la police d'assurance de la salle Saint-Fargeau, moyennant une prime annuelle de 171 fr. 10.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics la demande de M. Hermet, cordier, tendant à établir un atelier de corderie sur le quai des Carmélites, et la question tendant à couvrir la bascule des Cordeliers.

Le Conseil donne un avis favorable au legs fait au Bureau de bienfaisance par le nommé Baudel, ancien boulanger (legs de 1,100 fr.) et un avis favorable à l'enquête de *commodo et incommodo*, relative à une cession de terrain par M. Grizi, gendre Colonge, qual des Tours.

On sait que les membres de la Société de secours mutuels des combattants de 1870-71, ont entrepris d'élever un monument aux soldats morts pour la patrie.

Sur le rapport de M. Nigou, rapporteur de la commission des travaux publics, le Conseil décide que ce monument sera érigé sur la place de la Raison, en face de la pyramide Champollion, à côté de l'église Saint-Sauveur.

Le Conseil accorde la salle de la justice paix comme lieu de réunion des membres de l'Association du cercle de la Jeunesse laïque de Figeac.

Lacapelle-Marival

Foire. — Le 7 novembre la pluie attendue avec impatience s'est enfin montrée ! et grâce à elle la foire du 8, qui a eu lieu par une journée de beau soleil a été très importante.

Malgré le grand nombre d'étrangers, vendeurs et acheteurs, les affaires quoique très nombreuses, n'ont pas été excellentes.

Nous avions rarement vu une pareille abondance de châtaignes qui se vendaient de 4 à 5 fr. l'hectolitre suivant qualité.

Les pommes de terre valaient à peu près le même prix suivant grosseur et qualité.

La volaille était cotée à 1 fr. le demi-kilo et les œufs à 1 fr. la douzaine.

Le blé noir était très rare, trop rare pour qu'on puisse lui fixer un cours certain, il en est de même pour le maïs du pays.

Le blé valait de 19 à 22 fr. l'hectolitre. Malgré l'abondance relative des pâturages, les foins et les regaines ayant fait défaut dans une très large mesure, les bœufs d'attelage sont toujours à des prix qui ne peuvent laisser croire à un plus grand abaissement.

La grande quantité de châtaignes et de pommes de terre de notre Ségala, avait fait relever le cours des porcelets, par contre les porcs demi gras ne se vendaient que 35 à 38 fr. les 50 kilo.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Vol. — Une bande d'agresseurs continue à exploiter notre ville.

Vendredi soir encore un vol a été commis au préjudice de M. Paul Constant, coiffeur. Pendant la nuit, des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison de campagne où habite une servante, et ont soustrait cinq oies grasses.

Les volatiles ont été tués et plumés à quelques mètres de là.

Souillac

Le Gouffre de Saint-Sol

Nous lisons dans *La Petite Gironde* : Les travaux d'aménagement du gouffre de Saint-Sol se poursuivent activement.

Moins vite cependant que ne le désiraient les intéressés, car le percement du tunnel qui doit conduire au gouffre n'occupe, à cause de son exiguïté, qu'un très petit nombre d'ouvriers.

Deux équipes, composées de sept ouvriers chacune, se relèvent successivement sans interruption nuit et jour.

Ce souterrain qui a 2 m. 50 de haut, sur autant de large, mesurera 600 mètres de long quand il sera terminé. Actuellement 250 mètres sont percés. Le travail n'avance que très lentement, 1 m. 50 environ toutes les vingt-quatre heures, car il faut creuser dans le roc.

L'entrée de ce souterrain se trouve sur la route de Meyronne à Lacave, à quelques mètres seulement de ce dernier bourg. L'orifice, cause première de la découverte du gouffre, est situé sur le flanc d'une colline au milieu de terres cultivées.

Le projet de descente par cette ouverture a dû être abandonné momentanément, pour des causes indépendantes de la volonté des initiateurs.

Ce fut à l'aide d'une échelle de corde qu'eut lieu la première visite au puits, descente bien périlleuse, considérant que ce boyau mesure 83 mètres de profondeur.

La largeur de l'orifice au ras du sol est de 30 mètres de diamètre environ. A mesure que l'on descend, le trou se resserre, et à 10 mètres de profondeur, il n'y a plus que 1 m. 50. Plus bas, il se resserre encore, et il laisse à peine le passage d'un homme. Vers le bas, il s'élargit un peu, et le diamètre, alors, est de 3 mètres.

Au fond du boyau se trouve un amoncellement de terre et de pierres d'une dizaine de mètres. Cette belle cavité naturelle a environ 800 mètres de long ; la largeur est très irrégulière et varie entre 20 et 30 mètres. Elle est divisée en quatorze salles d'une hauteur moyenne de 25 mètres et communiquant entre elles par des ouvertures, dont quelques-unes sont très larges ; mais d'autres obligent les visiteurs à se courber.

Dans une de ces salles, que l'on a déjà appelée « Salle du Lavabo », il pleut continuellement.

Dans toute l'étendue du gouffre, on ne trouve que quelques petits bassins ou lacs.

Enfin, de magnifiques stalactites et stalagmites ornent ces profondeurs jusqu'ici connues de quelques privilégiés.

En somme, le gouffre de Saint-Sol peut se classer, d'après les connaisseurs, parmi les plus belles curiosités naturelles connues.

Les habitants de Lacave ont hâte de voir l'aménagement terminé.

Marchés aux Prunes

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 9 novembre. — Apport : De 150 à 200 quintaux. Voici les cours pratiqués : Les 36/8, de 80 à 85 francs ; 40/4, de 55 à 60 francs ; 50/4, de 38 à 40 francs ; 60/4, de 25 à 26 francs ; 70/4, de 20 à 21 francs ; 80/4, de 16 à 17 francs ; 90/4, de 14 à 15 francs ; 100/4, de 10 à 11 francs ; 110/4, de 9 à 10 francs ; 120/4, de 6 à 7 francs, le tout les 50 kilos.

Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), 9 novembre. — Voici les cours qui se sont pratiqués : Les 40/4, de 55 à 60 fr. ; 50/4, de 34 à 36 fr. ; 60/4, de 25 à 28 fr. ; 70/4, de 16 à 18 fr. ; 80/4, de 14 à 16 fr. ; 90/4, de 10 à 12 fr. ; 100/4, de 8 à 10 francs, le tout les 50 kilos.

Bibliographie

Lectures pour Tous

Emouvoir la sensibilité du lecteur par le touchant tableau de la condition des *Mousses Enfants-martyrs* ; réjouir sa fierté en lui présentant l'héroïsme des explorateurs qui ont ouvert à la France *La grande Route du Tchad* ; piquer sa curiosité en l'initiant aux opérations du Mont-de-Piété, « *Banquier des pauvres* » ; l'amuser par le spectacle de la *Gâté à l'École centrale* ; instruire, divertir, passionner par la réunion d'articles soigneusement documentés, de récits romanesques et de magnifiques illustrations, voilà le programme que les *Lectures pour Tous* ont su réaliser tout particulièrement dans le numéro de novembre dont voici le sommaire complet :

Les Mousses Enfants-martyrs, par A. LE BRAZ. — *La Vengeance des Arbres*. — *Les Désastres de la déforestation*. — *Nouvelles volantes, journaux parlés*. — *La grande Route du Tchad*, par le commandant LEXFANT. — *La Gâté à l'École centrale*. — *Celle qu'on ne craint pas* (nouvelle). — *Le Secret de l'épave* (roman). — *Pour les mains des frileuses* : le *Manchon autrefois et aujourd'hui*. — *Le Banquier des pauvres* : les *Curiosités du Mont-de-Piété*. — *Le Roi du tir au fusil*.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. — Le N^o, 50 centimes.

Le BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 10 Novembre 1904.

V^e Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Les Bizarrettes de la Foudre. — Jean Bertheroy : Les trois filles de Pieter Waldorp (suite). — Mathilde Alanic : Ma cousine Nicole (suite). — Capitaine Daurit : La guerre fatale (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Achille Melandri : Bistouri (suite). — Variétés : Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr. — Étranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr. — On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le N^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 10 Novembre 1904.

Un duel de mâchoires, Henri Renou. — Combat de coq chez les Tagals, Robert Eek. — Le *Globe Trotter* à travers le Monde. — Le globe-trotter Brandani. Le repassage d'un pont. Un mariage sur une locomotive. Le tragique des vaches à l'électricité, G. T. — Jacques Rodier. Histoire d'un robinson français. (Illustrations d'Holewinsky) (suite). G. de Wailly. — Une fête à Tamatawa. G. Didot. — Le *Globe Trotter* chez le Dr Maclaud, G. François. — Vers l'écueil de Minicoy. Récit d'aventures récentes. (Illustr. de Tofani) (suite). C^e Pestacles de Tolna. — Enquêtes mutuelles : Voulez-vous jouer au Towow ? J. R. — Le Tour du Monde en bateau, W. T. — Les Japonais et la réclame, Marc Santeuille. —

annonça-t-il... Pardon si je dérange une conversation qui devait te plaire ; mais je t'assure qu'on t'attend.

— Eh bien ! qu'on attende ! répondit sèchement le vicomte.

— J'ai vu la voiture s'arrêter à la grille, poursuivit Henri imperturbablement, un élégant coupé, ma foi... On te demandait.

— On reviendra, riposta aussitôt Richard.

— Elle ne voudra pas.

Henri n'avait même pas appuyé sur ce mot « elle », tant il savait bien jouer son rôle.

— Une femme pensa miss Clariss.

— Je suis sûr qu'elle s'impatiente, ajouta Henri.

— Tais-toi, ou crains... gronda le vicomte en se penchant vers lui.

Mais l'impitoyable rival continua :

— C'est vraiment une ravissante créature, paroled'honneur !... Mais elle n'a pas la moindre patience.

« Elle serait capable, mon ami, de te poursuivre jusqu'ici, et d'arracher les yeux à miss Clariss... En vérité, ce serait dommage. »

Henri avait pris, cette fois, un ton de persiflage qui, s'adressant surtout à miss Clariss dépassait toutes les bornes.

Aussi la jeune fille en fut-elle offensée et douloureusement affectée.

— Ce langage, ces manières, murmura-t-elle. Partons. Ah ! Henri ! Henri !

Les Carrières coloniales, G. F. — N^o 148. — Concours N^o 148 (Les Secteurs). — Soixante prix. Résultats du Concours N^o 143 (Les cartes-brouilles). Lauréats, M. Spinax.

Bulletin Financier

Le marché conserve ses bonnes dispositions, le mouvement d'affaires se maintient fort actif.

Notre 3 % sans changement cote 98,25. Le Comptoir National d'Escompte est à 610 ; le Crédit Foncier à 730 ; le Crédit Lyonnais à 1148 et la Société Générale à 629.

Nos chemins n'ont pas sensiblement varié.

Le Suez clôture à 4.490.

Les fonds étrangers se retrouvent sans changements notables.

Parmi les valeurs Industrielles, le Rio passe de 1.527 à 1.538 ; la Briamsk finit à 472 ; la Sosnowice à 1.645.

Nous rappelons que le droit de souscription aux 26.600 actions privilégiées 5 %, de la société de matériel de chemin de fer du Haut-Volga, mises à la disposition des porteurs d'actions ordinaires, s'exercera, à titre irréductible, dans la proportion de 3 % actions privilégiées pour une action ordinaire. Sur le solde qui ne serait pas pris en vertu de ce droit proportionnel d'acquisition, les propriétaires d'actions ordinaires ont, en outre, le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur, mais sous réserve de réduction, s'il y a lieu. Ils sont invités à procéder, sur la présentation de leurs titres, à l'exercice de ces droits, à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à la Société Générale de crédit industriel et commercial.

Parmi les mines d'or, la News-Kaffirs se traite à 32 fr. Le capital de cette société transvaalienne est de 120.000. Les filons qu'elle possède ont un nombre de trois ; ils ont donné lieu à des travaux importants de prospection et de développement, sont ouverts au moyen d'un puits et de travers-bancs déjà creusés, et peuvent être exploités économiquement par des galeries à ciel ouvert.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME	
3 0/0.....cpt	98 17
Jouissance 1 ^{er} juil. 1904 tme	98 25
0/0 amor. 1 ^{er} jan. 1905. cpt	98 ..
3 1/2 10 juillet 1904. tme
Banque de France.....cpt
Action nom. jous. 27 juin tme
Banque de Paris.....cpt	1256 ..
500 fr. t. p. jous. juil... tme	1255 ..
Crédit Foncier.....cpt	723 ..
500 fr. t. p. jous. juil... tme	730 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1145 ..
500 fr. t. p. jous. 25 mars tme	1148 ..
Société générale. jous. av. cpt	928 ..
Est.....cpt	910 ..
500 fr. t. p. jous. mai... tme
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1357 ..
500 fr. t. p. jous. mai... tme	1360 ..
Midi.....cpt	1175 ..
500 fr. t. p. jous. juil... tme
Nord.....cpt	1773 ..
400 fr. t. p. jous. juil... tme	1775 ..
Orléans.....cpt	1475 ..
500 fr. t. p. jous. avril. tme	1470 ..
Ouest.....cpt	890 ..
500 fr. t. p. jous. avril. tme
Métropolit. 250 f. t. p. jous. tme	576 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil. tme	4490 ..
— s ^{ie} civile.....juil. cpt
Proc. Thomson-Houston. j. tme	820 ..
Espagne extér. 4 0/0 juil. tme	88 32
Russe 4 0/0 1901.....juil. cpt	95 55
— 3 0/0 1893..... août. cpt	74 90
Rio-Tinto..... jous. mai. tme	1538 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 280 50
Chartered..... 44 ..
East Rand..... 222 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kl. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; déc. 23 75 à 24 » ; janv.-fév. 24 25 à 24 50 ; 4 prem. 24 50 à 24 75 ; 4 de mars 25 » à 25 25. Cir. : 19,750. Liq. : ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 kl. net sans esc.). — Cour. 31 » à 31 25 ; déc. 31 25 à 31 50 ; janv.-fév. 31 75 à 32 » ; 4 prem. 32 25 à 32 50 ; 4 de mars 32 75 à 33 ». Circ. : 10,350. Liq. : ».

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR HENRI AUGU

X

Qui l'emportera sur l'autre ?

— Ah ! grommela le mendiant en serrant les poings quand il se vit seul, ah, vous êtes dur au pauvre monde, monsieur Richard d'Aurigny.

« Qui sait pourtant ? On a souvent besoin de plus petit que soi, ou bien tel qu'on peut mépriser peut devenir bien dangereux. »

Le négrier frappa sur la poche de sa vareuse en guenilles.

<

Chronique agricole

LES POMMES DANS L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

La récolte des fruits à cidre est abondante cette année. Par contre, la sécheresse a été très préjudiciable à la production fourragère, et bon nombre d'agriculteurs des régions cidricoles cherchent à s'assurer des ressources alimentaires pour le bétail, afin de ménager pour le printemps les bêtes et provisions de foin qui suffiront à peine au régime hivernal.

Les pommes sont à très bas prix et les futaies pour loger le cidre se font rares. D'un autre côté, il est à craindre que les fourrages atteignent des prix élevés et rendent l'affouragement très coûteux cet hiver.

Dans ces conditions, les agriculteurs peuvent trouver de sérieux avantages dans l'utilisation des pommes et des marcs de pommes pour la nourriture du bétail ; c'est une ressource importante qui leur est offerte dans les situations où les locaux et les fûts manquent pour loger le cidre et l'eau-de-vie de cidre de la présente récolte.

La pomme peut fournir une nourriture économique, mais elle est pauvre en azote, et sa valeur alimentaire réside surtout dans sa teneur en matières hydrocarbonées et en matières mucilagineuses. Cette valeur alimentaire, estimée par rapport à la teneur en azote, en sucre et en mucilage, oscille autour de 25 fr. environ les 1.000 kilogr. Voici d'ailleurs, la composition de la pomme d'après Wolff :

Eau	85,00
Matières azotées	0,40
Grasses	0,30
Extractifs non azotés	12,50
Cellulose	1,50

La pomme, qui ne contient guère que 15% de matière sèche, constitue un aliment de volume, qui doit être renforcé par l'addition d'aliments concen-

trés, riches en protéine, principalement. Sa relation nutritive moyenne n'est que de 1/12 environ. Pour ramener cette relation à 1/8, il est nécessaire de faire intervenir, dans la ration des aliments plus secs et plus substantiels.

En soumettant la pomme à une seule pression, opération qui, avec un bon pressoir, enlèverait 50 % de jus, soit la moitié du sucre contenu dans le fruit, on ramènerait la relation nutritive à environ 1/6.

Associées au tourteau, les pommes ont une valeur alimentaire équivalente à celle des betteraves fourragères, des carottes et des panais fourragers. Elles sont très aqueuses et, pour que leur emploi soit profitable aux animaux, il est nécessaire de les donner en mélange avec des fourrages secs. de la paille hachée, des menues pailles, des balles, du sarrasin écrasé, ou de les saupoudrer de son.

Il faut toujours les diviser en tranches minces à l'aide du coupe-racines, pour éviter les accidents que peuvent causer les pommes introduites entières dans le tube digestif. Données en trop fortes quantités, les pommes peuvent provoquer la diarrhée.

Une ration de 4 à 5 litres par repas convient aux vaches et aux bœufs. La quantité maxima ne doit pas dépasser 12 à 15 kilogr. par jour et par tête de gros bétail. Aux chevaux 10 litres par jour et par tête suffisent. On distribue les pommes en mélange avec l'avoine, en remplacement des racines. Aux moutons et aux porcs, on les donne écrasées et mêlées au son ou associées à d'autres aliments substantiels.

La cuisson des pommes est à conseiller, elle fait disparaître l'acidité du fruit, et elle donne d'excellents résultats lorsqu'il s'agit de pousser les animaux à l'engraissement ou d'accroître la production de lait.

La ration est fractionnée en plusieurs repas, peu copieux, mais nom-

breux, car la nourriture refusée par les vaches s'altère rapidement.

Pierre LAVOINE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau(1), Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse(2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse(2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1^{re} classe et de 4 fr. en 2^e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et 9 fr. en 2^e classe.

compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels d'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal Civil de première instance de l'arrondissement de Castres département du Tarn ;

Requête

A Messieurs le Président et Juges composant le Tribunal de première instance de Castres (Tarn) ;

Le Procureur de la République près le même tribunal a l'honneur d'exposer :

Que la Congrégation enseignante des sœurs de l'Immaculée Conception de Castres autorisée à ce titre, dont la maison mère est à Castres, est supprimée en exécution de la loi du sept Juillet mil neuf cent quatre ;

Que suivant arrêté en date du dix du même mois publié au Journal Officiel du onze Juillet mil neuf cent quatre la fermeture d'un établissement sis à Bordeaux et relevant de cette Congrégation a été ordonnée.

Qu'il y a donc lieu de procéder à la nomination d'un liquidateur judiciaire, qui opérera conformément à l'article cinq de la loi sus-visée ;

Qu'il convient de confier ce mandat à un même administrateur sequestre pour l'ensemble des biens de la dite Congrégation ;

Par ces motifs,

Vu les articles premier, troisième, cinquième de la loi du sept Juillet mil neuf cent quatre, l'article sept de la loi du vingt-quatre Mai mil huit cent vingt-cinq, l'article dix-huit de la loi du premier Juillet mil neuf cent un et l'arrêté du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur en date du dix-huit Juillet mil neuf cent quatre.

Requiert qu'il vous plaise, nommer Monsieur TERRAIL Auguste Commis-greffier demeurant à Castres ou telle autre personne qu'il vous plaira désigner aux fonctions d'administrateur sequestre et liquidateur judiciaire à l'effet de dresser l'inventaire de tous les biens de la Congrégation des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres lesquels ne pourront être loués ni affermés sans son consentement, d'administrer les biens des établissements fermés en vertu de la dite loi et de procéder à la liquidation

des biens et valeurs de la congrégation dissoute ;
La dite mission s'étendant à tous biens de la Congrégation dont s'agit, tant à ceux situés au siège de la maison mère et dans le département du Tarn qu'à tous autres existant en France ;
Dit que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère public, au moyen d'une insertion dans l'un des journaux désignés pour recevoir les insertions légales dans chacun des arrondissements de la situation des biens et dans le journal l'Avenir du Tarn ;
Fait au Parquet de Castres, le quinze Septembre mil neuf cent quatre.

Le Procureur de la République ;
Signé : E. LOUP, substitut.

Nous Président du Tribunal de première instance de Castres (Tarn), commettons Monsieur TOUREN Juge suppléant pour faire son rapport en Chambre du conseil.

Castres, le seize Septembre mil neuf cent quatre.

Signé : M. MIQUEL.

Vu la requête qui précède et les faits y exposés ;
Où en Chambre du Conseil Monsieur TOUREN juge suppléant dans son rapport et Monsieur LOUP substitut de Monsieur le Procureur de la République dans ses conclusions et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu que la Congrégation enseignante des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres autorisée à ce titre, dont la maison mère est à Castres est supprimée en exécution de la loi du sept Juillet mil neuf cent quatre ;

Attendu que suivant arrêté en date du même mois, la fermeture d'un établissement sis à Bordeaux et relevant de cette congrégation a été ordonnée ;

Qu'il y a donc lieu de procéder à la nomination d'un liquidateur judiciaire qui opérera conformément à l'article cinq de la loi sus visée.

Qu'il convient de confier ce mandat à un même liquidateur sequestre pour l'ensemble des biens de la dite Congrégation ;

Par ces motifs et par application des articles un, trois, cinq de la loi du sept Juillet mil neuf cent quatre, sept de la loi du vingt-cinq Mai mil huit cent vingt-cinq, dix-huit de la loi du premier Juillet mil neuf cent un, le décret du seize août mil neuf cent un et l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur en date du dix Juillet mil neuf cent quatre ;

Nommons Monsieur TERRAIL Auguste Commis Greffier demeurant à Castres aux fonctions d'administrateur sequestre et liquidateur judiciaire à l'effet de dresser l'inventaire de tous les biens de la Congrégation des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres dont la maison mère est à Castres, lesquels ne pourront être loués ou affermés sans son consentement, d'administrer les biens des établissements fermés en vertu de la dite loi, et de procéder à la liquidation des biens et valeurs de la dite Congrégation dissoute dans les conditions de la loi précitée ; tant de ceux situés et dé-

tenus par elle au siège de la maison mère et dans le département du Tarn qu'à tous autres existants en France ;
Dit que le présent jugement sera publié par les soins du Ministère public, au moyen d'une insertion dans l'un des journaux désignés pour recevoir les insertions légales dans chacun des arrondissements de la situation des biens et dans le journal l'Avenir du Tarn ;
Autorise l'emploi des dépens en frais de liquidation et ordonne l'avance des dits dépens par le Trésor Public s'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article quatre du décret du 16 août mil neuf cent un et de l'article cent vingt-un, du décret du dix-huit juin mil huit cent onze.

Ainsi jugé et prononcé en Audience Publique tenue par le Tribunal de Première instance de l'arrondissement de Castres, département du Tarn ;
Ce jourd'hui seize Septembre mil neuf cent quatre ;
Opinants : Messieurs MIQUEL,

président ; GRABIELLE, juge d'instruction ; TOUREN, juge suppléant, sur l'empêchement des autres juges et juge suppléant plus ancien ;

Présents : Messieurs LOUP, substitut du procureur de la République ; RAYNAL, commis-greffier.

Messieurs MIQUEL et RAYNAL signés à la minute où est écrit ;

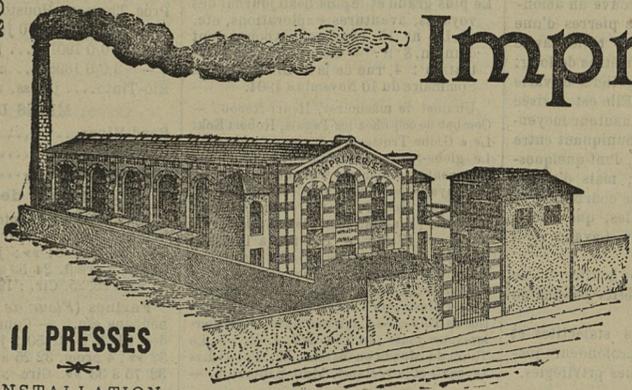
Visé pour timbre et enregistré à Castres, le vingt Septembre mil neuf cent quatre, folio quatre-vingt-huit, Case dix.

Débet, dix francs cinquante centimes, décimes compris.

Le Receveur de l'Enregistrement des domaines et du timbre,

Signé : POUGAULT.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur de la République,
P. le Greffier du Tribunal,
RAYNAL.



II PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS